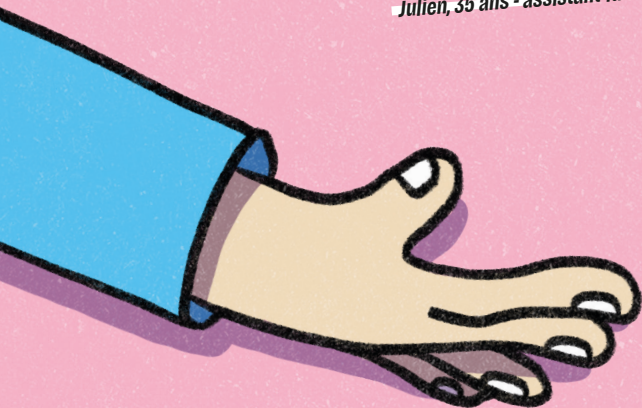


“
Ce n'est pas mon enfant.
Mais c'est un enfant.”

Julien, 35 ans - assistant familial



Devenir assistant(e) familial(e)

Pourquoi pas vous ?

hautes-alpes.fr



Hautes-Alpes
le département

Pas besoin d'un diplôme, d'être en couple ou d'avoir eu des enfants

L'assistant(e) familial(e) est un travailleur social qui accueille à son domicile, de manière stable et bienveillante, un à trois enfants ou jeunes majeurs de moins de 21 ans, temporairement séparés de leur famille.

Ce métier exige un engagement fort, une réelle capacité d'écoute et une volonté de contribuer au bien-être et au développement de l'enfant.

Les qualités essentielles pour exercer ce métier

- **Disponibilité** : accueil jour et nuit, y compris les week-ends et les vacances scolaires.
- **Écoute et tolérance** : savoir accueillir l'enfant avec ses différences, son histoire et ses besoins.
- **Capacité à offrir un cadre sécurisant et chaleureux** : créer un environnement stable, rassurant et propice à l'épanouissement.

Et pour le reste c'est le Département qui vous formera

- **Connaissance du développement de l'enfant** : comprendre les étapes clés de la croissance physique, affective et psychologique.
- **Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire** : collaborer avec les professionnels de la protection de l'enfance (éducateurs, psychologues, référents...).
- **Capacité d'observation et de transmission** : être attentif à l'évolution de l'enfant et savoir partager ses observations avec l'équipe.

Plus d'informations sur notre site internet



www.hautes-alpes.fr

MODE D'EMPLOI

Devenir assistant(e) familial(e) demande environ 6 mois. L'exercice de cette profession est soumis à l'**obtention d'un agrément**, délivré par le président du Département de votre lieu de résidence.

1. La réunion d'information

Après avoir contacté le Département par téléphone ou mail, vous serez convié(e) à une réunion d'information sur le métier d'assistant(e) familial(e). Il est recommandé d'y assister avec votre conjoint si vous vivez en couple. À l'issue de cette réunion, un dossier de demande d'agrément vous sera remis (formulaire Cerfa).

2. La demande d'agrément

Conditions à remplir :

- Fournir un certificat médical attestant de votre aptitude
- Présenter une attestation d'honorabilité. La demande se fait en ligne sur : honorabilite.social.gouv.fr
- Disposer d'un logement adapté à l'accueil d'enfants (état, dimensions, environnement, chambre dédiée)
- Ne pas détenir de chiens de catégorie 1 ou 2
- Maîtriser la langue française à l'oral

3. L'évaluation et la décision d'agrément

Dès réception de votre dossier complet, une phase d'évaluation débute. Vous rencontrerez plusieurs professionnels du Département (assistants sociaux, psychologue...).

La décision d'agrément est rendue dans un délai de 4 mois, sauf cas particuliers.

4. Le recrutement

L'agrément obtenu ne vaut pas embauche. Vous devez **candidater auprès du Département** en envoyant :

- Une lettre de motivation
- Un CV
- Une copie de la décision d'agrément

5. La formation

Obligatoire, elle est organisée et financée par le Département :

- Stage préparatoire de 100 heures
- Diplôme d'État d'Assistant familial (DEAF) : formation en alternance de 420 heures sur 24 à 36 mois, à réaliser dans les 3 ans suivant le premier contrat

6. Le contrat d'accueil

À chaque accueil d'enfant, un contrat d'accueil est signé avec le service de l'Aide sociale à l'enfance. Il précise les modalités de prise en charge.

7. La rémunération mensuelle

Elle comprend :

- Un salaire fixe
- Des indemnités d'entretien (selon l'âge de l'enfant)
- Des frais de déplacement
- Des prestations complémentaires (habillement, argent de poche...)

Vous souhaitez demander un dossier en vue de l'obtention d'un agrément ?

➤ Par écrit :

Département des Hautes-Alpes
Service Prévention santé et offre d'accueil
Place S' Arnoux 05000 Gap

➤ Par courriel :

psoa-accueil.individuel@hautes-alpes.fr

➤ Par téléphone : 04 92 40 39 79

« L'assistant familial est une personne essentielle dans le dispositif de protection de l'enfance. C'est un véritable métier avec des contraintes mais aussi beaucoup de satisfactions. Elle n'est pas seule pour accompagner l'enfant qu'elle accueille chez elle. Elle s'insère dans une équipe composée de professionnels qualifiés du Département. »

Jean-Marie Bernard
Président du Département
des Hautes-Alpes

Béatrice Allosia
Conseillère départementale,
déléguée à l'enfance et à la famille



Hautes-Alpes
le département

Département des Hautes-Alpes

Hôtel du Département

Place Saint Arnoux - CS 66005

05008 Gap Cedex

Tél. 04 92 40 38 00

hautes-alpes.fr

